

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÈGLEMENT NUMÉRO 621

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 15 février 2021, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 621** modifiant le règlement numéro 30 relatif aux animaux afin d'y prévoir des règles relatives à la garde de poules en milieu résidentiel et d'apporter certaines corrections.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et a effet à compter du 1^{er} avril 2021. Toute personne intéressée peut le consulter au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 24 février 2021



Geneviève Lauzière, L.L. B., OMA
greffière